



Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Ecologie, du
Développement durable, des Transports
et du Logement
Hotel de Roquelaure
246, Boulevard St Germain
75007 PARIS

Orléans, le 30 MARS 2011

Madame la Ministre, *chère nathalie,*

Trois mois après avoir créé le CEPRI, j'organisais le 22 mars 2007 une journée de travail au Sénat sur le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des digues de protection contre les inondations. C'est la situation à la Nouvelle-Orléans où le CEPRI venait d'accompagner une mission de retour d'expériences, mais aussi la loi de décembre 2006 considérant les digues comme des ouvrages de danger, qui m'ont conduit à alerter mes collègues sur cette question.

Pendant trois ans, le CEPRI a animé avec le Ministère de l'Ecologie, un groupe de travail national pour identifier les difficultés que pouvait rencontrer la mise en œuvre de la réglementation. Il a aussi élaboré et publié, avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon, des Conseils Généraux des Pyrénées-Orientales, de Gironde, du Loiret et des Grands Lacs de Seine, deux guides à destination des élus sur le cadre administratif et juridique indispensable en préalable à toute intervention d'une collectivité.

Ce travail s'est conclu le 31 mars 2010, au Sénat, par une deuxième journée de travail rassemblant les partenaires de cette démarche. Tous ont convenu de soumettre à des parlementaires volontaires, les éléments de conclusion issus de trois ans de réflexion, sur quatre points :

- ✓ la reconstitution de la propriété,
- ✓ l'identification d'un responsable au sens de la nouvelle réglementation sur un ensemble d'ouvrages hydrauliquement cohérents,
- ✓ la structuration d'une maîtrise d'ouvrage pour assurer la gestion courante ainsi que les travaux de confortement rendus nécessaires par la nouvelle réglementation,
- ✓ le financement dans la durée de ces ouvrages.

Les missions d'enquête mises en place par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat à la suite de Xynthia, devant chacune aborder tout ou partie de ces questions, j'ai souhaité attendre la remise de ces rapports avant de réunir les parlementaires volontaires. Les conclusions du CEPRI ont été entendues, analysées et en partie réappropriées par chacune de ces missions.

Le groupe s'est constitué en juin avec 22 parlementaires volontaires, sollicités par le CEPRI et ses partenaires. Il s'est réuni les 7 juillet et 10 novembre 2010, puis le 18 janvier 2011.

Je tiens à saluer l'engagement de mes collègues députés et sénateurs qui ont accepté de prendre la mesure du dossier et d'en débattre en toute franchise, sous l'animation de Daniel Marcovitch, Vice Président du CEPRI.

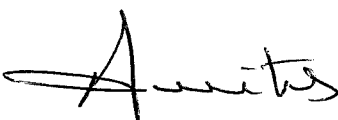

Vous trouverez ci-joint le rapport de ce groupe de travail que je sou mets à votre analyse.

Le groupe considère nécessaire d'approfondir la réflexion sur plusieurs points dont celui du financement et de suivre attentivement la mise en œuvre de la réglementation et des travaux à venir dans le plan submersions rapides. Un tel travail, à conduire avec l'Etat, identifiera et analysera en détail les difficultés administratives, juridiques et financières qui justifieraient une évolution supplémentaire de la législation. Je soutiens cette initiative et vous demande donc la constitution d'un groupe de travail associant le gouvernement et le Parlement.

Comme je l'avais déjà signalé en mars 2007, le groupe de parlementaires volontaires souligne l'urgente nécessité de partager un état des lieux des ouvrages de protection, afin d'ancrer la réflexion sur la réalité de notre territoire. Même imparfaites, les informations contenues dans la base de données Bardigues constituée par l'Etat peuvent apporter ce premier éclairage dont le Parlement aura besoin pour mesurer l'effort à faire dans la durée.

Se préoccuper du cadre d'intervention des collectivités territoriales pour que les digues soient correctement gérées, c'est bien sûr protéger la vie des personnes mais aussi la compétitivité et l'attractivité des territoires : c'est ce qui motive le CEPRI à continuer à s'investir sur ce dossier aux côtés des collectivités territoriales, à un moment où l'évolution de leurs compétences peut encore aggraver les conditions d'entretien et de gestion.

Sûr que vous saurez réserver à cette question toute l'attention qu'elle mérite, particulièrement au moment où nous venons de commémorer le drame de Xynthia, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



ERIC DOLIGE
Sénateur
Président du Conseil Général du Loiret
Président du CEPRI
